Image not found or type unknown

Cumul contrat même entreprise

Par **chanele**, le **26/08/2013** à **22:39**

Actuellement en CDII comme formateur à un salaire x, je souhaite compléter mon emploi par un CDD dans le même centre de formation à un salaire Est-il possible de cumuler ces deux postes et sous quelles conditions ?.
Merci de vos éclairages.

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **08:14**

Bonjour,
Il est possible de cumuler plusieurs contrats de travail tant que la durée maxi légale du travail n'est pas dépassée.
Sauf dérogation, les durées maximales sont fixées à :
- 10 heures par jour ;
- 48 heures par semaine ;
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.

Par **P.M.**, le **27/08/2013** à **13:21**

Bonjour,
Normalement si l'employeur accepte de porter votre temps partiel à celui d'un temps plein même par avenant, il est obligé de maintenir cet horaire ensuite...

Par **janus2fr**, le **27/08/2013** à **13:37**

Il est vrai que je n'avais pas vu qu'il s'agit d'un CDII, donc effectivement contrat à temps partiel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés